Syndicat des Personnels de l'Assemblée nationale
S.P.A.N. – C.G.T.
126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP
01.40.63.81.09 syndicat@spancgt.fr

Juin 2016

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :
LE PROGRAMME DE LA CGT

Chères et chers collègues,

Les élections professionnelles se tiendront les mardi 21 et mercredi 22 juin 2016 de 11 heures à 15 heures 30, dans la salle du personnel, au 1er étage du 233 boulevard Saint-Germain. Seront élus les représentants syndicaux des personnels de l'Assemblée nationale dans trois instances :

- la **commission de concertation**, où devraient être débattues au moins annuellement, avec les Questeurs, les carrières et les revendications des fonctionnaires parlementaires ;
- le **comité de gestion du Fonds de sécurité sociale** ;
- le **logement**.

Le SPAN-CGT vous apporte l'appui de la principale confédération syndicale française et de ses fédérations de fonctionnaires, qui unissent toutes les fonctions publiques et coordonnent leurs initiatives et leurs revendications. Avec leur concours, grâce à votre soutien, notre action à l'Assemblée nationale vise à consolider l'autonomie et les droits de la fonction publique parlementaire. Elle s'inscrit en rupture avec les orientations gouvernementales actuelles :

La loi travail, dernière en date des attaques contre les salariés :

Notre syndicat s'est engagé résolument au côté de notre confédération **pour le retrait total** d'un texte qui généralise la précarisation, l'individualisation et le dumping social. Fonctionnaires, nous serions d'ores et déjà concernés par la mise en place du compte personnel d'activités, le CPA, véritable machine à atomiser la situation de chacun. Faut-il rappeler qu'en dernière instance notre seule force est notre nombre, elle est donc collective. Or, bien loin de créer des droits nouveaux, les « droits » inscrits dans ce « compte » (qui par son nom même signe un programme) ne seraient plus qu'attachés à la personne, isolée face à un employeur relayé par une bureaucratie (laquelle ?) chargée de gérer ces nouveaux livrets ouvriers, ouverts à terme à toutes les spéculations.

Nous défendons la solidarité entre toutes les catégories de travailleurs, du secteur privé comme du secteur public, comme avec ceux qui ne travaillent pas encore et ceux qui ne travaillent pas ou plus, les jeunes, les chômeurs et les retraités, tant en matière de protection sociale que d'emploi !

À l'Assemblée nationale, nos conditions de travail, notre protection sociale sont régulièrement remises en cause :

- Au cours de la dernière décennie, les **effectifs de fonctionnaires ont baissé de plus de 10 %**, alors que se multipliaient les **contrats précaires** et les tâches à accomplir ! **142 contractuels de droit public affectés** à des emplois permanents de fonctionnaires**, sans droit, ni d'être intégrés, ni même de voter ou d'être éligibles aux élections professionnelles** !
- De plus en plus souvent, le travail est confié à des prestataires extérieurs, remettant en cause les **recrutements de fonctionnaires** et donc le principe du concours républicain ! Des contrats à durée déterminée, des stagiaires sur emplois pérennes se substituent à la continuité et au suivi du service assuré par les fonctionnaires ;
- Le principe, retenu depuis le début de la législature, du gel de la masse salariale a comme contrepartie la multiplication des **externalisations** qui sont supposées proposer une même efficacité au moindre coût ce qui, évidemment, n'est pas le cas. Chacun peut constater les conséquences graves de ces substitutions sur la qualité du service public. Par ailleurs, ce gel bloque toute revendication en matière de rémunération, d'avancement, de décontingentement des grades, sauf à gager une avancée pour une catégorie par un recul pour une autre.

À cette fuite en avant destructrice, nous opposons notre détermination et notre mobilisation, pour la défense du **Statut général des fonctionnaires** adopté en octobre 1946, sur les principes fixés par le Conseil national de la Résistance.

Nous défendons les droits syndicaux et le paritarisme et récusons les tentatives de nous associer à la remise en cause de nos conditions de vie, de travail et de rémunération. C'est la raison de notre vote du 2 juin dernier contre les projets qui nous étaient soumis de réforme des rémunérations. Nous ne pouvions accepter une réforme contraire au mandat reçu par une pétition intersyndicale et remettant en cause, contrairement à ce que nous défendions, les primes spécifiques à certaines catégories, comme les vacations, qui doivent selon nous continuer d'être perçues par les collègues qui les font.

Par ailleurs, garantir le pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice gelé depuis 2010 – que l'augmentation annoncée cet été ne rétablira pas – c'est préserver la valeur du travail, **qui est pour nous le seul facteur de progrès**.

La fonction publique parlementaire, telle que la promeut notre syndicat, n'est pas recluse dans son palais et coupée du pays. La CGT est en première ligne pour la défense d'une fonction publique forte et solidaire, qui à l'Assemblée nationale associe toutes les catégories au service de la représentation nationale et de nos concitoyens. Face aux offensives multiples contre notre statut, qui sont la réfraction à l'Assemblée nationale d'une situation générale, tant française qu'européenne, nous nous efforçons, chaque fois que c'est possible, d'obtenir l'unité avec les autres organisations syndicales des personnels de l'Assemblée nationale, sur des revendications précises défendant nos intérêts communs. Nous ne mettons jamais de préalable à la discussion, mais nous refusons de renoncer à nos positions de principe pour maintenir une unanimité de façade, ce qui explique tant les actions communes de ce printemps que les votes divergents du 2 juin dernier.

Il nous semble important que nos orientations soient représentées à l'Assemblée nationale.

Nous vous invitons donc à voter pour les candidats du syndicat SPAN-CGT, issus de toutes les catégories de fonctionnaires parlementaires, qui les défendront.

Le secrétaire général
Philippe Thiénard

Vous trouverez ci-après une présentation résumée de nos principales revendications :

1 – EFFECTIFS, STATUT ET CARRIÈRES :

- Recrutements à hauteur des besoins dans toutes les catégories afin, au minimum, de respecter les effectifs réglementaires ;
- Intégration des personnels contractuels sur des emplois permanents de fonctionnaires et, en attendant, droit de vote et éligibilité aux élections professionnelles ;
- Séparation du grade et de l'emploi pour toutes les catégories pour l'accès aux grades ;
- Parallélisme des déroulements des carrières techniques ;
- Amélioration du déroulement des carrières et de la qualité des emplois des personnels contractuels CDI de l'AGRAN ;
- Amélioration des conditions d'accueil, de travail et de rémunération des apprentis et des stagiaires.

*** * * * ***

Nous défendons résolument le principe du recours exclusif à des fonctionnaires parlementaires pour les emplois permanents, conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées par le règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale.

Notre syndicat conteste bien sûr la base même de l'externalisation : la distinction entre un présumé « cœur de métier », fort variable, d'ailleurs, suivant les modes du moment qui serait maintenu sous statut, et des activités privatisables ou privatisées, alors même qu'outre les vagues de recrutements de contractuels de droit public aux services des Systèmes d'information, des Affaires immobilières et du patrimoine ou de la Bibliothèque et des archives, de nombreux emplois permanents sont confiés directement à des entreprises extérieures.

La défense de l'unité du statut implique donc de recruter des fonctionnaires à hauteur des besoins, de revenir sur le redéploiement et l'externalisation et de régulariser la situation des personnels sous statut dérogatoire : d'où notre revendication d'intégration des contractuels. Il convient de mettre fin à la baisse continue des effectifs réels depuis 10 ans – il manque aujourd'hui plus de 100 postes sur les effectifs statutaires – alors même que les Bureaux successifs de l'Assemblée nationale réitèrent leur volonté de renforcement du rôle du Parlement.

Les recrutements ne doivent pas concerner la seule catégorie A. Les concours récemment organisés ou qui vont intervenir pour les agents, les informaticiens, les assistants de direction et de gestion et les surveillants ne rattrapent pas les manques observés. Quant aux personnels techniques tant du service des Affaires immobilières et du patrimoine que des Restaurants, les groupes de travail organisés sur leurs emplois en 2015 se sont conclus par une fin de non-recevoir à notre revendication de retour à un recrutement sous statut de fonctionnaire pour tous les emplois permanents.

Enfin, les recrutements par catégorie d'emplois s'opposent à la logique des « métiers » où chacun est interchangeable au détriment de la qualité du travail.

Le statut unique veut dire même mode de rémunération et donc unité de la grille indiciaire entre fonctionnaires dans les cadres et nouveaux recrutés, en l'alignant sur les dispositions les meilleures tant en termes de prélèvements que de compensations. Le statut unique implique également des conditions de travail globalement homogènes, en matière de disponibilité et de travaux supplémentaires, que ces derniers prennent la forme de séances de nuit ou non.

Le statut unique, enfin, suppose l'évolution parallèle des grilles indiciaires pour toutes les catégories, en particulier les agents comme les employés des restaurants et les ouvriers professionnels, et le maintien des catégories et des postes qui leur correspondent, contre le développement des grilles et carrières individualisées et des offres multicatégorielles de postes.

S'appuyant sur ces principes, le déroulement des carrières des différentes catégories doit comprendre un nombre d'échelons identiques, l'automaticité des passages de classe, **le décontingentement des grades et la séparation du grade et de l'emploi pour toutes les catégories**, y compris les chefs de groupe d'agents, à l'exemple de ce qui s'est fait pour les conseillers. Pour les agents, la technicité acquise doit être prise en compte au même titre que la mobilité.

2 – PROTECTION SOCIALE

- Maintien du régime autonome de protection sociale et de toutes ses composantes, élément constitutif de notre statut de fonctionnaire parlementaire.

*** * * * ***

C'est le cas en matière de **pensions de retraite.** En particulier, comme notre Confédération, nous refusons l'allongement de la durée d'assurance pour disposer d'une retraite à taux plein et nous défendons le maintien du principe d'un calcul de la pension sur le dernier indice. **Nous demandons également l'élargissement de l'assiette de calcul par l'intégration d'une part de primes pour améliorer le taux de remplacement (le rapport entre le dernier revenu d'activité et la pension) qui est actuellement, rappelons-le, autour de 45 % pour une carrière complète - c'est à dire dans le meilleur des cas...** Dans le prolongement des discussions engagées ce printemps avec l'administration et les questeurs, **nous proposons, comme première étape, d'atteindre 50 %.**

Nous refusons la mise en place d'un système de retraite additionnel par capitalisation, fragile car spéculatif et injuste car dépendant de la capacité contributive de chacun.

En matière d'**assurance maladie**, nous défendons **le principe qu'à prélèvement égal nous continuions à bénéficier de prestations identiques** et demandons que des garanties financières assurent la pérennité de notre régime spécial. Comme les autres syndicats CGT représentant les assurés des régimes spéciaux, nous contestons la transposition dans notre régime des plans de régression qui se succèdent (franchises médicales, déremboursements de médicaments, augmentation des forfaits médicaux et hospitaliers, sanction financière de l'accès direct aux médecins spécialistes, augmentation de la CSG pour les retraités…).

Nous refusons donc l'automaticité de la transposition dans notre régime interne des mesures prises pour le régime général, ce qui mettrait fin à notre régime autonome et ôterait toute signification à l'existence du comité de gestion du fonds de sécurité sociale.

Nous demandons également le **maintien du paiement intégral des indemnités de sujétion en cas de maladie ou d'hospitalisation**, indépendamment des mesures spécifiques aux congés de longue durée.

Enfin il nous semble essentiel que la mutuelle des fonctionnaires puisse continuer à exercer son rôle, en lui maintenant une autonomie et des moyens de fonctionnement adéquats.

En matière de prestations familiales, **nous demandons la revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants** et la mise en place d'un système équivalent pour couvrir les frais de garde des enfants âgés de plus de trois ans (par exemple par l'attribution d'une participation employeur au Chèque emploi service universel, à l'instar du système mis en place dans la Fonction publique).

Concernant le cabinet médical, nous demandons qu'il soit mis fin à la précarisation du statut des médecins du cabinet médical et le recrutement d'un médecin et d'une infirmière supplémentaires, afin de satisfaire la demande de soins.

Ce renforcement du cabinet médical permettrait de remettre en place une véritable médecine préventive.

3 – AFFECTATION ET MOBILITÉS INTERNE ET EXTERNE

- Bilan et révision des règles de mobilité.

*** * * * ***

Il est nécessaire de revoir en profondeur le dispositif de mobilité. Face à la précipitation de certains changements d'affectation, montrant une totale indifférence pour le travail des fonctionnaires en cause et prouvant l'inadaptation des dispositions mises en œuvre par l'administration dans ce domaine, nous demandons que la mobilité, hors règles de certaines prises de grade, soit fonction des seuls critères d'ancienneté et de volontariat.

La publicité des demandes de mutation présentées par les fonctionnaires rendrait également la procédure de mobilité plus transparente et permettrait de mieux respecter les souhaits exprimés par les intéressés. L'aspect « transmission des savoir-faire » devrait également être mieux pris en compte par l'administration, de même que les connaissances acquises dans le cadre de la formation professionnelle.

En outre, notre syndicat rappelle régulièrement, dans le cadre des principes énoncés ci-dessus, que la mobilité ne peut pas représenter le seul critère d'accès au grade, en particulier pour les agents où la séparation du grade et de l'emploi des chefs de groupe devrait permettre la prise en compte de la valorisation des acquis professionnels.

Nous souhaitons également que toutes les catégories soient à nouveau présentes dans tous les services, ce qui rendrait plus fluide la mobilité. Enfin, en matière de mobilité externe, l'actualité continue de montrer combien il est nécessaire que des règles claires soient établies et respectées pour que la fonction publique parlementaire reste autonome et séparée du reste de la fonction publique de l'État.

4 – LOGEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le rôle de la commission du logement nous interroge : ses élus n'ont pas été réunis une seule fois en trois ans.

Nous demandons le rétablissement d'un système d'aide au logement permettant l'octroi de prêts qui n'éloigne pas toujours davantage les domiciles des fonctionnaires de leur lieu de travail et donc de revenir sur la réforme de 2009 qui a complètement échoué à répondre à ces objectifs.

Nous demandons également l'amélioration du parc locatif sur Paris.

La possibilité d'être raccompagné en taxi est un élément important de nos conditions de travail, nous demandons le retour aux conditions qui prévalaient en la matière, dont la prise en charge **dès 21 heures 30**.

5 – HANDICAP

- Application, à l'Assemblée nationale, des dispositions légales pour les fonctionnaires en situation de handicap ou ayant à charge un enfant ou un adulte handicapé, en particulier en matière de recrutement, de déroulement de carrière, de bonifications d'ancienneté, d'aménagement d'horaires et de service et de temps partiel, mais aussi d'accessibilité des locaux.

6 – CONCOURS ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Nous demandons l'amélioration de l'organisation des concours (dates, nature des épreuves, conditions de préparation…) et l'accès de tous aux formations, ce qui suppose, non seulement des aménagements horaires, mais aussi l'arrêt des présélections éliminatoires aux formations.

L'ensemble des catégories doit, en outre, pouvoir avoir accès aux trois composantes de la formation professionnelle : non seulement la formation continue, mais aussi la promotion interne et l'amélioration des connaissances personnelles, cette dernière n'étant, en fait, accessible qu'à une petite minorité de fonctionnaires.

Concours externes : nous demandons que le nombre d'admis sur les listes complémentaires soit limité et ne dépasse pas le nombre de postes ouverts aux concours, et que sa durée ne s'oppose pas à l'organisation régulière de concours. Nous demandons que les concours d'administrateurs-adjoints se distinguent davantage des concours d'administrateurs, soit par la réintroduction d'épreuves plus techniques, soit par des recrutements spécialisés offrant à terme des mobilités dans la catégorie, à l'image de ce qui se fait pour les rédacteurs des débats.

Concours internes : le calcul du nombre de postes réservés aux concours internes devrait prendre en compte le nombre de postes inscrits sur les listes complémentaires des concours externes.

Enfin, le développement de l'apprentissage dans les services techniques de l'Assemblée nationale interroge : comme dans toute la fonction publique, les débouchés étant par définition non garantis, puisque les fonctionnaires sont recrutés par concours, sauf à y voir l'amorce d'une substitution, les concours n'étant plus organisés, on l'a souligné, pour ces emplois !

7 – COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

- Nous demandons la création d'un comité avec budget et personnel, chargé des actions culturelles, sociales, sportives et de loisirs.

VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT
À
LA COMMISSION DE CONCERTATION

	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
1	**Philippe THIÉNARD** **Ouvrier professionnel de 2ème cat.** **Service affaires immobilières patrimoine**	*François RAMPIN* *Administrateur-adjoint* *Service culture et questions sociales*
2	**Alain FAUCHOUX** **Ouvrier professionnel de 3ème cat.** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Valérie BERGÉ* *Assistante de direction et de gestion* *Service secrétariat général présidence*
3	**Gabrielle GUERRERO-JIMENEZ** **Administratrice** **Service des aff. intern. et de défense**	*Claudio JAVET* *Agent* *Service communication et info multimédia*
4	**Jean-Noël NAYET** **Ouvrier professionnel de 3ème cat.** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Benjamin QUASHIE-ROUBAUD* *Administrateur-adjoint* *Service de la séance*
5	**Jean-Michel BARREAU** **Chef de partie** **Service de la logistique parlementaire**	*Lionel JANKOWSKI* *Ouvrier professionnel de 2ème cat.* Service affaires immobilières patrimoine
6	**José-Luis CASADO** **Agent** **Service de la logistique parlementaire**	*Emmanuelle LAVIE* *Administratrice* *Service des aff. intern. & de défense*
7	**Élise ADEVAH-POEUF** **Administratrice** **Service de la séance**	*Nathalie DELACOURT* *Assistante de direction et de gestion* *Service de la gestion fin. et sociale*
8	**Johnny REHEL** **Employé des rest. 2ème cat.** **Service de la logistique parlementaire**	*Patrick ESNAULT* *Ouvrier professionnel de 2ème cat.* Service affaires immobilières patrimoine
9	**Noémie ZINS** **Administratrice-adjointe** **Service communication et info multimédia**	*Stéphan PATEZSKI* *Agent* *Service admin. générale et sécurité*
10	**Damien CESSELIN** **Administrateur** **Service du compte-rendu de la séance**	*Claire MOISSET* *Administratrice-adjointe* *Service économie et éval. scientifique*
11	**Pascale GOURMELON** **Assistante de direction et de gestion** **Service communication et info multimédia**	*Bertrand LUPIEN* *Technicien informatique* *Service des systèmes d'information*
12	**Thierry CANDIA** **Dessinateur en réseaux** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Franck BARON* *Administrateur* *Division protocole et gestion*

VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT
AU
LOGEMENT

	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
1	**Bernard CHALOT** **Ouvrier professionnel de 3ème cat.** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Didier LABRIT-BADIE* *Assistant de direction et de gestion* *Service bibliothèque et archives*
2	**Laurent VIVET** **Dessinateur en réseaux** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Patrick GLISE* *Agent* *Service admin. générale et sécurité*
3	**Marie-Christine JEAUGEAT** **Agente** **Service de la logistique parlementaire**	*Emmanuel BUREAU* *Employé des rest. 2ème cat.* *Service de la logistique parlementaire*
4	**Nathan BOURHIS** **Agent** **Service communication et info multimédia**	*Francine CHESNOT* *Assistante de direction et de gestion* *Service bibliothèque et archives*
5	**Lidya JAVET** **Agente** **Service de la logistique parlementaire**	*Philippe ROUGIER* *Ouvrier professionnel de 2ème cat.* *Service affaires immobilières patrimoine*

VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT
AU
COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE

	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
1	**François WALTER** **Ouvrier professionnel de 3ème cat.** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Bernard BLOCH* *Assistant de direction et de gestion* *Service de la gestion fin. et sociale*
2	**Didier TRONEL** **Ingénieur** **Service affaires immobilières patrimoine**	*Pierre ALEXANDRE* *Agent* *Service admin. générale et sécurité*
3	**Diane BONNEVAL** **Agente** **Service admin. générale et sécurité**	*Christophe BOURSE* *Agent* *Service de la logistique parlementaire*
4	**Stéphane LE BOHEC** **Agent** **Service de la logistique parlementaire**	*Jean-Antonin CAHERIC* *Agent* *Service bibliothèque et archives*